



Communiqué de presse

6 novembre 2025

Crise persistante pour l'artisanat du bâtiment : l'absence de décisions politiques empêche une reprise de l'activité

Paris, le 6 novembre 2025 – La CAPEB déplore la poursuite du recul de l'activité des entreprises artisanales du bâtiment au troisième trimestre 2025. En volume, cette activité accuse une nouvelle baisse de 3,5 % par rapport au troisième trimestre 2024. La construction neuve enregistre le repli le plus marqué (–6 %), tandis que l'entretien-rénovation recule de –1,5 % depuis 4 trimestres, un chiffre d'autant plus préoccupant que les travaux de rénovation énergétique des logements stagnent à –1,5 % également. L'amélioration de certains indicateurs laisse augurer de meilleures perspectives mais, pour l'heure, l'artisanat du bâtiment n'en profite pas. Cette situation doit tous nous interpeller collectivement !

Une activité en recul durable au troisième trimestre 2025

D'après la dernière note de conjoncture de la CAPEB, l'artisanat du bâtiment voit son volume d'activité reculer de 3,5 % au troisième trimestre 2025 par rapport à la même période l'an dernier. Ce troisième trimestre consécutif de contraction confirme une tendance négative persistante. Tous les segments sont touchés : la construction neuve reste la plus en difficulté avec une chute de 6 % sur un an (après –9 % au trimestre précédent). L'entretien-rénovation, qui inclut les petits chantiers d'amélioration et de rénovation, poursuit également son repli de –1,5 % – un rythme identique au trimestre précédent, signe d'une stagnation inquiétante de ce marché. En particulier, les travaux de rénovation énergétique des logements ne redécollent pas : leur volume baisse encore de –1,5 %, traduisant une atonie persistante du secteur de la rénovation énergétique. Cette baisse d'activité généralisée intervient malgré l'ampleur des besoins en rénovation du parc de logements.

Confiance en berne, carnets de commandes à la peine

Le climat de confiance autour du secteur du bâtiment continue de se dégrader. Bien que les carnets de commandes soient en hausse pour la première fois depuis début 2022, les soldes d'opinions sont encore négatifs pour tous les segments de l'activité. Autrement dit, plus d'artisans constatent une baisse qu'une hausse de leurs commandes, preuve que la reprise d'activité n'est toujours pas enclenchée.

Cette tendance affecte directement le moral des chefs d'entreprise, d'autant que la situation financière de nombreuses petites entreprises demeure fragile (trésorerie et marges sous tension).

Du côté des particuliers, la confiance des ménages s'est effondrée. L'instabilité des aides publiques et les changements incessants de réglementation ont alimenté un fort attentisme : même avec un taux d'épargne élevé, les ménages reportent ou annulent leurs projets de rénovation par manque de confiance dans l'avenir et de visibilité sur les politiques publiques.

Une politique stratégique du logement qui se fait toujours attendre

La CAPEB dénonce une inadéquation criante entre les ambitieux objectifs de massification de la rénovation énergétique affichés au niveau national et la réalité des politiques publiques actuelles. En théorie, la France vise une accélération massive des rénovations énergétiques pour atteindre ses engagements climatiques. En pratique, l'État reste sourd aux signaux d'alerte émis par la profession : aucune impulsion décisive n'est venue soutenir les artisans sur le terrain, bien au contraire.

« Ne plus fermer les yeux » : la CAPEB réclame des mesures concrètes et immédiates

Depuis plus de deux ans, la CAPEB propose des solutions concrètes et éprouvées pour relancer l'activité, notamment dans la rénovation. Parmi elles figurent la simplification de la qualification RGE via la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), le recours facilité aux Groupements Momentanés d'Entreprises (GME) pour permettre aux artisans de se regrouper sur des chantiers importants, ou encore la mise en place d'un parcours de rénovation énergétique par étapes adapté aux particuliers.

Un appel ferme au Gouvernement et au Parlement pour éviter l'enlisement

Il est impensable de laisser s'installer une spirale de recul d'activité, de perte de confiance et de destruction d'emplois dans l'artisanat du bâtiment, avec près de 40 000 emplois détruits depuis un an et demi.

Les projets budgétaires prévoyant la fin des exonérations salariales pour les apprentis et une nouvelle révision des aides à l'embauche sont autant de mesures défavorables à une filière clé d'insertion et à la vitalité des entreprises artisanales, tout comme l'est le nouveau coup de rabot sur les moyens alloués à MaPrimeRénov'. Le rejet, une fois encore, du seuil de franchise de TVA à 25 000 € pour le bâtiment est totalement incohérent avec les impératifs budgétaires du pays comme avec la nécessaire équité fiscale qui doit s'imposer entre les entreprises.

« Les ventes de logements anciens, les crédits à l'habitat, le niveau de l'inflation... beaucoup d'indicateurs économiques se redressent, et pourtant l'artisanat du bâtiment continue de rester sur une pente négative. Dans ce contexte, j'appelle le Gouvernement et les parlementaires à prendre conscience de l'impact de leurs votes sur l'activité des petites entreprises qui animent leurs territoires et leurs emplois, et à faire les bons choix au-delà des considérations partisans.

Notre secteur est à un point de bascule et pourrait enfin sortir la tête de l'eau si les bonnes décisions sont prises. L'artisanat du bâtiment est un segment essentiel de la construction qui demande une attention toute particulière. Ne fermez plus les yeux ! Les propositions de la CAPEB, qui ne coûtent rien à l'État, sont toujours sur la table. » Jean-Christophe Repon, Président de la CAPEB

[Retrouvez l'ensemble des analyses et des données détaillées dans la note de conjoncture du 3^e trimestre 2025, disponible ici en téléchargement.](#)

À propos de la CAPEB :

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).

Elle représente à ce titre :

- 512 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés
- 570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes
- 60 000 apprentis formés dans le bâtiment
- Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)